



## DANS LEDEVOIR

« Les chiffres sont moins élevés que ce qu'on aurait pu penser initialement, mais ces congédiements risquent tout de même d'alourdir le ratio d'enfants par éducatrice en service de garde. »  
« C'est sûr que nous, on est toujours dans l'inquiétude qu'il y ait une surcharge sur les gens qui restent en place. »

Prévient la présidente du Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île, Marie-Claude Tremblay.



The screenshot shows the title 'LEDEVOIR' at the top, followed by 'Education' and the article title 'Un droit acquis élargi pour le port de signes religieux dans les écoles'. Below the title, there is a small sub-headline: 'Des enseignements à une loi adoptée en octobre ont limité les congédiements, mais ses effets demeurent'. At the bottom of the screenshot is a photo of a building with a sign that says 'Québec'.

### Un droit acquis élargi pour le port de signes religieux dans les écoles.

Dans une entrevue accordée au journaliste Zacharie Goudreault, notre présidente, Marie-Claude Tremblay, a fait le point sur les conséquences de l'application de la Loi 29 au CSS de la Pointe-de-l'Île.

Si l'élargissement des droits acquis permet à plusieurs de souffler, la réalité sur le terrain demeure préoccupante : une quarantaine de nos collègues ont été sommés de retirer leur signe religieux, et des ruptures de liens d'emploi ont déjà été confirmées.

Au-delà de l'aspect humain, c'est la survie de nos services qui est en jeu. Comme le souligne Marie-Claude Tremblay dans l'article, ces départs risquent d'alourdir la charge de travail de ceux et celles qui restent et d'impacter directement le ratio d'encadrement des enfants. Nous restons vigilants : la surcharge de travail ne doit pas devenir la nouvelle norme.





**Entente 2023-2028 négociée par le Front commun**

PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT : LA CLAUSE D'AJUSTEMENT SE DÉCLENCHE

**[Pour lire le communiqué, cliquez ici.](#)**



### **Compensation financière pour l'accueil de stagiaires 2025-2026**

Nous tenons à vous rappeler que dans le cadre de la convention collective (S3 FPSS-CSQ), l'annexe 25 sur le développement des ressources humaines octroie des sommes pour le personnel de soutien (administratif, technique et paratechnique) qui encadre des stagiaires.

Cette mesure vise à octroyer une compensation aux personnes salariées qui ont accueilli ou accueilleront des stagiaires entre **le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et le 30 juin 2026**.

Si cette mesure vous concerne, nous vous demandons de prendre connaissance sur le Portail Employés de la procédure de compensation et de remplir le formulaire qui y est associé.

Il est à noter que votre formulaire doit être retourné au Service des ressources humaines **d'ici le 30 juin 2026** et qu'il **doit être signé par la direction d'établissement ou de service** qui a accueilli le stagiaire.

# Une éducation juste et accessible, c'est dans l'intérêt commun.

EN ACTION  
POUR  
L'ÉDUCATION



**\* Rappel \* Votre voix compte : l'avenir de l'éducation se dessine maintenant !**

## L'éducation, une priorité au Québec

Nous croyons fermement qu'il est temps d'engager une réflexion collective profonde sur notre système d'éducation. C'est pourquoi la **CSQ** a lancé le vaste chantier *En action pour l'éducation*, couvrant tous les secteurs, de la petite enfance à l'enseignement supérieur.

**Dernière étape : nous avons besoin de vous !**

**Nous sollicitons aujourd'hui votre participation, membres du SSEPI-CSQ, sur des orientations clés touchant le rôle de nos institutions et le vivre-ensemble.**

Votre expertise terrain est essentielle.

 **Durée** : environ 15 minutes.

 **Date limite** : 30 avril 2026.

 **Note importante** : ce sondage est exclusif aux membres CSQ.

**PARTICIPER AU SONDRAGE**

Voici ici un message du président et de la vice-présidente de la CSQ à ce sujet.



## **Droits piétinés, faut résister !**

**Ensemble dans la rue le 2 mai 🦊**

Le gouvernement multiplie les offensives contre les syndicats et néglige le bien-être de la population au profit du patronat. Il est temps de dire « assez ».

Nous vous appelons à rejoindre la marche intersyndicale et citoyenne pour exiger un modèle de société qui protège réellement les citoyennes et citoyens.

**Rendez-vous pour la mobilisation :**

**Date : samedi 2 mai 2026**

**Heure : 13 h**

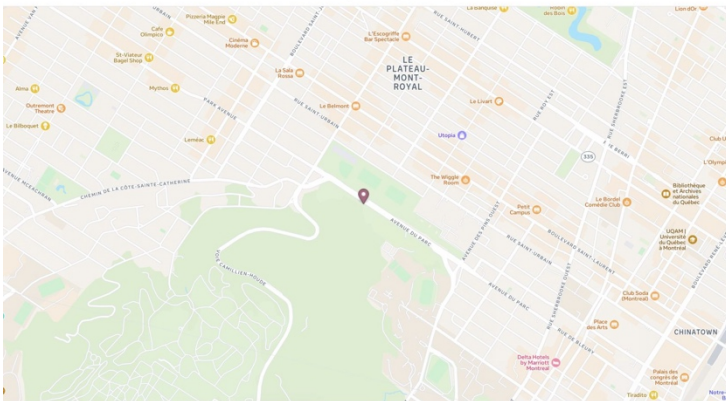
**Lieu : Monument à sir George-Étienne Cartier, 4200 Avenue du Parc, Montréal, QC H2W**

Soyons nombreux et nombreuses pour faire entendre notre message !

**La CSQ met à votre disposition des navettes directes : la plus proche est à Repentigny à 11 h 00. Pour réserver votre place ou obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec Josée Nepton [jnepton@ssepi.lacsq.org](mailto:jnepton@ssepi.lacsq.org)**



4200 Avenue du Parc, Montréal, QC H2W, Canada



## Comment être bien informé(e) en tout temps ?

### Cliquez sur les liens !

- [Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.](#)
- [Site internet](#)
- [Application MaCSQ : pour iOS / pour Android](#)
- [Page Facebook](#) (et non groupe Facebook)
- [Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.](#)
- [Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ](#)

Courriel envoyé à : EMAIL

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île  
750 16e Avenue  
Pointe-aux-Trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada  
514-642-5899 | [d88.ssepi@lacsq.org](mailto:d88.ssepi@lacsq.org)

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats  
du Québec**